

Jour de séance 67

le vendredi 16 mai 2014

9 h

Prière.

M. Melanson donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 22 mai 2014, appuyé par M. Fraser, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a promis d'équilibrer les comptes de la province sans augmenter les impôts et les taxes ni réduire les services ;

attendu que le gouvernement Alward a manqué à ses trois promesses clés, car il n'a pas réussi à équilibrer les comptes sans augmenter les taxes et les impôts ni réduire les services ;

attendu que le ministre des Finances n'a pas atteint les objectifs financiers qui ont été établis tout au long du mandat du gouvernement conservateur actuel ;

attendu que le ministre des Finances blâme les membres du caucus conservateur et leurs demandes « excessives » ;

attendu que le ministre des Finances a présenté un projet de loi intitulé *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* que les spécialistes caractérisent de stratagème ;

attendu que le projet de loi vise à imposer des amendes aux membres du Conseil exécutif lorsque les objectifs budgétaires ne sont pas atteints ;

attendu que le gouvernement Alward aurait manqué ses propres objectifs en 2011 et en 2013 et qu'il les manquerait encore cette année ;

attendu que, si les dispositions en question du projet de loi avaient été en place lorsque le gouvernement Alward est arrivé au pouvoir, et compte tenu du fait que le gouvernement Alward a manqué ses objectifs à trois reprises, le premier ministre et ses ministres devraient aux gens du Nouveau-Brunswick 135 000 \$ en amendes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le premier ministre et les membres du Conseil exécutif à respecter de façon rétroactive les dispositions en question et à remettre la somme de 135 000 \$ à la province ;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le ministre des Finances à révéler les demandes « excessives » liées aux dépenses, mentionnées plus haut, que ses collègues du caucus ont faites et à

préciser s'il s'agit de la raison pour laquelle les objectifs budgétaires antérieurs ont été manqués.

---

M. Collins donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 22 mai 2014, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une décision a été prise de localiser l'emplacement de l'école Southern Carleton dans le district de services locaux dont fait partie Bedell, collectivité située dans la circonscription du premier ministre, mais à l'extérieur des limites de la ville de Woodstock ;

attendu que la détermination de l'emplacement n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres ;

attendu que l'emplacement choisi est adjacent à un lotissement appartenant à une compagnie dont le propriétaire est un ami du premier ministre ;

attendu que la province a en outre conclu un échange de bien-fonds avec la compagnie sans passer par un processus d'appel d'offres ;

attendu que l'emplacement a été choisi sans tenir compte des critères établis aux termes de la politique du ministère de l'Éducation relativement au choix de l'emplacement d'une école ;

attendu que l'emplacement choisi pose de sérieux problèmes quant à l'approvisionnement en eau potable ;

attendu que, en raison des problèmes d'eau, une décision a été prise voulant que la ville de Woodstock annexe le bien et que la province et la municipalité assument les coûts liés à l'approvisionnement en eau pour l'emplacement ;

attendu que les gens de Bedell n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer quant à l'annexion du bien qui a eu une incidence sur l'assiette fiscale de leur collectivité ;

attendu que la mise en place d'un approvisionnement en eau pour l'emplacement a alourdi le fardeau fiscal des contribuables mais a avantage grandement le propriétaire du lotissement ;

attendu que le porte-parole en matière d'éducation a tenté, sans succès, d'obtenir des réponses de la ministre de l'Éducation pour savoir si les politiques et les lignes directrices du ministère ont été respectées quant au choix de l'emplacement pour l'école ;

attendu que l'opposition a soumis une demande de renseignements en vue d'obtenir les documents liés au choix de l'emplacement de l'école,

y compris les documents portant sur l'évaluation environnementale et ceux permettant de déterminer si le Cabinet du premier ministre est intervenu dans le processus de sélection ;

attendu que les renseignements obtenus par le truchement de la demande de renseignements étaient largement caviardés et incomplets ;

attendu que, en raison d'une plainte déposée auprès de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, des documents additionnels ont été fournis ;

attendu que les renseignements fournis, qui incluent des courriels envoyés du Cabinet du premier ministre à des membres du personnel du ministère, sont eux aussi incomplets ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à révéler le contenu de tous les documents et à communiquer tous les renseignements entourant le choix de l'emplacement de l'école Southern Carleton, notamment les documents, les comptes rendus ou les renseignements ayant trait au rôle qu'a joué le premier ministre ou un membre du personnel du Cabinet du premier ministre relativement à l'école Southern Carleton.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 87 et qu'elle se forme ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 90, 89 et 85.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 87 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 87, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 12 h 18, reprend à 12 h 34.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

85, *Loi sur le régime de pension des enseignants* ;

89, *Loi sur les emprunts de 2014* ;

90, *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 14 h.